

## **CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS**

Procès-verbal de la séance du 24 août 2026

Sous la présidence de Mme Fabienne Forlani, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation des PV des 8 et 18 juin 2026
3. Nomination secrétaire Mme Christelle Alberton
4. Assermentation des conseillers absents le 18 juin 2026
5. Nomination du/de la vice-président/e
6. Nomination d'un deuxième délégué à l'AsiVenoge
7. Nomination de la commission de l'urbanisme
8. Communications du Bureau
9. Communications de la Municipalité
10. Communications des Commissions
11. Préavis 2026.05 CC Délégation de compétences pour 2026-2031
12. Préavis 2026.06 CC Indemnités de la Municipalité et des autorités pour 2026-2031
13. Préavis 2026.07 CC Arrêté d'imposition 2027
14. Préavis 2026.08 CC Demande de crédit d'étude transformation JVG2
15. Divers
16. Contre-appel

La séance est ouverte à 20h.

### **1. Appel**

Il relève la présence de 35 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### **2. Approbation des PV des 8 et 18 juin 2026**

Les deux PV sont approuvés à l'unanimité. Des remerciements sont adressés à Madame Elise Frossard de Saugy pour son excellent travail.

### **3. Nomination secrétaire Mme Christelle Alberton**

La nomination de Madame Christelle Alberton est acceptée à l'unanimité.

### **4. Assermentation des conseillers absents le 18 juin**

Madame Delacuisine Gaëlle, Madame Donzé Marilyne, Madame Dubrit Maude, Madame Esseiva-Chapuis Josée, Madame Margot Amélie, Monsieur Molina Ernesto, Monsieur Pasche Joël, Madame Poget Fanny et Monsieur Villard Justin prêtent serment. Ils rejoignent le Conseil communal sous les applaudissements de l'assemblée.

### **5. Nomination du/de la vice-président/e**

Madame la Conseillère Fanny Poget informe l'assemblée qu'elle ne souhaite pas se présenter à nouveau au poste de vice-présidente. Madame F. Poget propose Monsieur le Conseiller Ernesto Molina, qui accepte le poste. La nomination de Monsieur E. Molina est adoptée à l'unanimité.

### **6. Nomination d'un deuxième délégué à l'AsiVenoge**

Madame la Présidente Fabienne Forlani indique que Monsieur le Conseiller Joël Pasche a été nommé le 18 juin en son absence et demande si celui-ci accepte ce poste. Monsieur J. Pasche l'accepte.

Madame la Conseillère Elise Frossard de Saugy se propose pour le deuxième poste de délégué et est nommée à l'unanimité.

### **7. Nomination de la commission de l'urbanisme**

Madame la Présidente Fabienne Forlani demande qu'il soit procédé à la nomination de 5 membres pour la commission de l'urbanisme.

#### **Monsieur le Conseiller Ernesto Molina :**

Compte tenu des nombreux nouveaux conseillers, peut-il être expliqué en quelques mots le rôle de la commission avant de procéder aux nominations ?

Madame la Présidente Fabienne Forlani interpelle à cet effet les membres de la commission de la précédente législature.

- Monsieur le Conseiller Laurent Gilliéron :  
Cette commission était composée de 7 membres. Elle a travaillé en collaboration avec le Municipal responsable des routes et a donné son avis sur divers projets, dont les zones 30km/h. Ce n'est pas un poste très chronophage, il faut compter 2 à 3 séances par années en fonction des projets. Les personnes doivent s'intéresser au trafic dans le village. Il est intéressant que la commission soit composée de personnes habitants différentes zones du village, car les besoins ne sont pas les mêmes selon que l'on est dans une petite rue ou sur un grand axe.

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :  
Cette commission est prévue pour se pencher sur différents projets liés à l'urbanisme du village, notamment l'aménagement des carrefours, des zones 30km/h et des abords de l'école. Il y aura probablement moins de sollicitations durant la prochaine législature par rapport à la précédente, car un gros remaniement des routes, des vitesses et des aménagements a été effectué durant les cinq dernières années.

**Monsieur le conseiller Joël Pasche :**

Y aura-t-il à nouveau 7 membres pour cette commission ?

- Madame la Présidente Fabienne Forlani : Il y aura 5 membres.

**Madame la Conseillère Laurence Corthay :**

Cette commission est-elle uniquement consultative ou peut-elle être force de proposition ?

- Madame la Présidente Fabienne Fornari :  
Elle rend des rapports de commission lorsqu'elle est concernée par des préavis.
- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :  
C'est une commission permanente, qui peut se réunir sur sa propre initiative et faire des propositions à la Municipalité. Toutefois, ce qui s'aménage et se construit dans le village doit être approuvé par l'Etat et répondre à des règles. Les propositions sont néanmoins toujours les bienvenues.

Monsieur le Conseiller Michel Lugeon propose de nommer Monsieur le Conseiller Quentin Francillon, qui accepte.

Monsieur le Conseiller Laurent Gilliéron propose de nommer Monsieur le Conseiller Joël Pasche, qui accepte.

Monsieur le Conseiller Joël Pasche propose de nommer Madame la Conseillère Fanny Poget, qui accepte.

Madame la Conseillère Fanny Poget propose de nommer Madame la Conseillère Josée Esseiva-Chapuis, qui accepte.

Il n'y a pas d'autre candidat.

La commission de l'urbanisme, nommée à l'unanimité, est donc composée de Madame Laurence Corthay, Monsieur Quentin Francillon, Monsieur Joël Pasche, Madame Fanny Poget, Madame Josée Esseiva-Chapuis.

## **8. Communications du Bureau**

Madame la Présidente Fabienne Forlani rappelle quelques règles et principes :

- Les personnes absentes sont priées de s'excuser par mail auprès de la secrétaire du Conseil.
- Les séances sont enregistrées pour faciliter la prise du procès-verbal. Les enregistrements sont effacés dès que le PV a été adopté, à la séance suivante. L'enregistrement des séances est accepté à l'unanimité, avec les remerciements de Madame la Présidente.
  - Monsieur le Conseiller Ernesto Molina :  
Au vu de la difficulté de rédiger le PV sur la base de l'enregistrement, je tiens à rappeler qu'il est important de donner son nom et de parler dans le micro à chaque intervention.
  - Madame la Présidente Fabienne Forlani :  
En effet, lorsque vous souhaitez prendre la parole, vous levez la main. Je vous l'accorde, puis vous attendez que l'un des scrutateurs vous amène un micro. Vous vous levez et vous annoncez, puis vous pouvez poser votre question.



- Les personnes qui souhaitent recevoir les documents par courrier postal peuvent venir s'annoncer auprès de la secrétaire à la fin de la séance et donner leurs coordonnées.
- En ce qui concerne les rapports des commissions, qui sont parfois longs et que vous recevez par mail avant le conseil, il est proposé de ne plus en faire la lecture durant la séance. Cette décision est approuvée à l'unanimité et prendra effet dès la prochaine séance. Les rapports de la présente séance seront lus. Si quelqu'un désire qu'un rapport soit spécifiquement lu lors d'une prochaine séance, cela reste bien entendu possible sur demande.
- Les personnes qui siègent dans les commissions adhoc, des finances ou autre, sont priées de remettre leurs vacations à Madame la Présidente le plus rapidement possible. Celles-ci peuvent être remises en mains propres durant les séances, ou envoyées par mail, avec copie à la secrétaire. Elles seront validées, puis transmises à la boursière qui effectuera les versements. Les feuilles de vacations doivent être complètes et mentionner le numéro Iban de chaque personne.
- Les dates des prochaines séances sont :
  - le lundi 5 octobre à 20h \*
  - le lundi 7 décembre à 19h, suivi d'un repas.

## 9. Communications de la Municipalité

### Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

- La collaboration dans la nouvelle équipe de Municipalité se passe bien. Les dicastères ont été légèrement remaniés afin d'équilibrer les charges de travail.
- Concernant les travaux pour la salle Jean Villard-Gilles, un crédit pour des rénovation a été voté lors de la précédente législature et les travaux ont déjà été partiellement réalisés.
  - Le parquet de la grande salle a dû être changé car les lames se désolidarisaient et il n'était pas possible de le restaurer, comme cela était initialement prévu. Le surcoût du changement sera absorbé dans la marge de divers et imprévus du crédit, et ne devrait pas impliquer un dépassement du montant prévu dans le préavis.
  - L'électricité a été contrôlée et révisée. Les réglages des luminaires de la grande salle doivent encore être finalisés. Les luminaires et le plafond de la buvette ont été changés.
  - Le sol de la scène a été refait et les boiseries retapées.
  - Les éléments inox de la cuisine qui devaient être changés l'ont été.
  - La nouvelle vaisselle a également été installée la semaine dernière, de sorte que la plus grande partie des travaux soit faite pour cette séance.
  - Des éléments de chauffage sont encore en cours et des tableaux de commandes doivent être installés.
  - Le rideau de scène doit encore être changé, ainsi que les éclairages de théâtre, une partie en septembre et une partie en octobre.
  - Certains éléments doivent également encore être peints.

L'essentiel est donc en cours et tout se passe bien. Les travaux seront terminés au mois d'octobre.

- L'application qui avait été créée pour informer la population en cas d'événements a connu de nombreux dysfonctionnements et a finalement été abandonnée. Le site internet fonctionne bien. De nombreuses communes ont choisi à satisfaction de fonctionner avec une chaîne Whatsapp et la Municipalité a décidé de leur emboîter le pas. La chaîne a été mise en place la semaine passée et est opérationnelle. Il y sera relayé les informations importantes. On peut s'y connecter très simplement via un QR code, qui est affiché au tableau et sera diffusé sur le site internet et dans le prochain journal. Elle servira essentiellement pour les urgences et diverses communications qui concernent l'entier de la population, en plus du site internet et du journal de la Commune.

- Cet été, une restriction sur l'usage de l'eau a été mise en place, du fait de la canicule et de la sécheresse. Cela a permis de continuer à alimenter la population en eau potable. Une nette diminution de la consommation a été constatée suite à la restriction. Ces économies d'eau sont encore en cours pour quelques semaines, le temps qu'il pleuve suffisamment et que l'on puisse à nouveau puiser normalement dans les nappes phréatiques et les sources.

**Madame la Municipale Barbara Busigny :**

- La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Il y a un nouveau prestataire pour les transports scolaires, la société MBC, et tout se passe bien.
- Durant l'été, des travaux de rénovation de la cour du collège ont commencé.
  - Le grillage de la cour a été remplacé à satisfaction.
  - Le toit du couvert a été rénové par l'entreprise Schlaeppi.
  - L'étanchéité du toit plat de l'annexe du collège sera également refaite et des panneaux solaires seront ensuite intégrés. Ces panneaux ne sont pas compris dans le préavis et feront partie du budget de l'Asivenoge.
  - Le jeu au centre de la cour sera remplacé durant les vacances d'octobre et des peintures seront réalisées pour égayer la cour.
- Concernant la buvette de la salle JVG, un gros travail a été réalisé par une jeune collaboratrice, qui a mis en caisse toute l'ancienne vaisselle. Celle-ci a été changée car il manquait de nombreux éléments et cela ne permettait plus de garantir suffisamment de vaisselle pour les événements. L'ancienne vaisselle sera mise à disposition des sociétés locales et des habitants pour des fêtes privées et pour les événements locaux. Cela permettra d'éviter de louer de la vaisselle et d'économiser quelques centaines de francs chaque année.

**Madame la Municipale Christine Hauser :**

- Il y a eu un contrôle de moloks, qui a révélé des sacs non taxés dépassant la marge acceptable de 5%. La Commune a reçu un avertissement et dispose d'un mois pour mettre en place des mesures correctives. Des communications seront effectuées via le journal de la commune, le site internet et au pilier public. Des autocollants seront apposés sur les moloks. Une campagne de sensibilisation sera également bientôt mise en place afin de remédier à cette situation. En cas de constatation de dépôt de sac non taxé, la population est invitée à sensibiliser la personne à cette problématique.

**Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :**

- Pour donner suite à la rénovation de la salle JVG, un nouveau système d'état des lieux a été mis en place pour les locations. Trois personnes ont répondu à l'annonce passée dans le journal et ont été nommées pour effectuer ces inventaires en tournus, avec le personnel communal. Chaque manifestation sera donc précédée et suivie d'un état des lieux. L'objectif est de maintenir les locaux durablement en bon état à la suite des réfections effectuées.

**10. Communications des Commissions**

Madame la Présidente Fabienne Forlani demande si les commissions ont des communications. Ce n'est pas le cas.

#### **11. Préavis 2026.05 CC Délégation de compétences pour 2026-2031**

Le rapporteur de la commission des finances, Monsieur le Conseiller Alan Delacuisine, lit le rapport.

Madame la Présidente Fabienne Forlani ouvre la discussion : aucune intervention.

Madame la Présidente Fabienne Forlani clôt la discussion, lit les conclusions et demande au Conseil s'il accepte le préavis municipal 2026.05 CC.

- Le préavis est accepté à l'unanimité

#### **12. Préavis 2026.06 CC Indemnités de la Municipalité et des autorités pour 2026-2031**

Le rapporteur de la commission des finances, Monsieur le Conseiller Yves Gubinelli, lit le rapport.

Madame la Présidente Fabienne Forlani ouvre la discussion : aucune intervention.

Madame la Présidente Fabienne Forlani clôt la discussion, lit les conclusions et demande au Conseil s'il accepte le préavis municipal 2026.06 CC.

- Le préavis est accepté à l'unanimité

#### **13. Préavis 2026.07 CC Arrêté d'imposition 2027**

Le rapporteur de la commission des finances, Monsieur le Conseiller Quentin Francillon, lit le rapport.

Madame la Présidente Fabienne Forlani ouvre la discussion : aucune intervention.

Madame la Présidente Fabienne Forlani clôt la discussion, lit les conclusions et demande au Conseil s'il accepte le préavis municipal 2026.07 CC.

- Le préavis est accepté à l'unanimité

#### **14. Préavis 2026.08 CC Demande de crédit d'étude transformation JVG2**

Le rapporteur de la commission des finances, Monsieur le Conseiller Jean-Yves Thévoz, lit le rapport.

Le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Ernesto Molina, lit le rapport.

#### **Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :**

(Un plan d'intention est projeté sur l'écran, voir annexe n°1.)

La Municipalité souhaite apporter un complément. L'idée est de rénover ce bâtiment et non de l'agrandir, le message ayant été clair lors de la dernière votation. Ce bâtiment accueillera l'UAPE Croqu'carotte sur la totalité du rez-de-chaussée, y compris dans la petite villa qui est bout de la rue Jean-Villard-Gilles. L'architecte prendra un temps de discussion avec les utilisateurs et utilisatrices de ces locaux afin de répondre au mieux à leurs besoins. Contact a déjà été pris avec le Service cantonal en charge des UAPE pour déterminer si le projet, sans aller dans les détails, entre dans le cadre légal. La façade côté rue sera rénovée et la façade arrière qui devra être démolie sera reconstruite. Si ce préavis est accepté, les architectes travailleront dès demain sur les plans pour aboutir le projet et répondre aux différents impératifs, notamment que chaque appartement ait un balcon. Il s'agit d'un bâtiment classé 3, il y a donc des négociations à mener avec le Canton avant d'arriver à un projet fini. Il y aura 4 appartements de 4 pièces. Il est prévu de chauffer ce bâtiment, ainsi que le bâtiment de l'auberge communale dans un deuxième temps, avec une chaufferie commune aux pellets de bois. A cet effet, le trou actuel sous l'ancienne grande salle sera agrandi pour aménager un sous-sol excentré par rapport au bâtiment. Une réserve de pellets de bois pourra y être aménagée, ainsi qu'une centrale de chauffe. Dans un premier temps, l'auberge communale continuera d'être chauffée au gaz, mais à terme elle sera reliée à ce système à pellets. L'une des raisons pour privilégier cette approche est que les deux bâtiments seront ainsi chauffés avec des chauffages à haute température, ce qui ne serait pas le cas si l'un des deux était chauffé avec une pompe à chaleur et cela créerait des difficultés techniques.

Madame la Présidente Fabienne Forlani ouvre la discussion :

**Monsieur le Conseiller Joël Pasche :**

Sur l'évolution de ce projet, j'ai l'impression d'un manque de clarté et de communication de la part de la Municipalité. - Les principaux éléments successifs d'étude de transformation de ce bâtiment sont rappelés. - J'ai l'impression que le manque de communication sur le changement d'orientation du projet vers le projet Equitim n'a pas favorisé son acceptation par le Conseil. Je prie la Municipalité de communiquer plus activement à l'avenir si des changements ou des modifications doivent être apportés au projet, sur les objets qui ont été votés par le Conseil. J'ai trois questions en ce qui concerne le projet lui-même :

- Pourquoi l'entier du bâtiment passe-t-il en patrimoine financier, alors qu'il y a environ 1/3 qui correspond à l'UAPE ? Pourquoi une partie ne reste-elle pas en patrimoine administratif ?
  - La maison rue du Cottet sera-t-elle également rénovée dans le cadre de préavis voté aujourd'hui ?
  - Cette dernière maison sera-t-elle également chauffée par la chaufferie à pellets ?
- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :
    - L'entier du bâtiment passe en patrimoine financier car les appartements et les locaux de l'UAPE rapporteront des loyers. Aujourd'hui, c'est un choix de la Municipalité de soutenir l'UAPE en payant le loyer des locaux qu'elle occupe. Le jour où l'UAPE sera rattachée à une association intercommunale, la commune percevra un loyer, même si elle aura évidemment sa part à verser à un réseau intercommunal pour les enfants de Dailens.
    - La petite maison fait effectivement partie du projet et donc du préavis de projet de construction qui sera présenté dans quelques mois le cas échéant. Elle sera également chauffée aux pellets, par la même chaufferie.

**Monsieur le Conseiller Michel Lugeon :**

Pour quelles raisons le bureau d'assistance au maître d'ouvrage, le BAMO, est-il le même que le bureau d'architectes ? Normalement, le BAMO, qui assiste le maître d'ouvrage, défend les intérêts du propriétaire et contrôle ce qui se passe, ce qui ne peut être le cas ici puisque le BAMO et l'architecte sont le même bureau.

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

La manière de travailler n'a pas encore été définie. Ce qui est certain est qu'il y aura un montant alloué au BAMO dans le crédit de construction qui devra être voté. Si cela ne peut pas être le bureau d'architectes selon la loi, un autre bureau sera nommé.

Pour rappel, le bureau d'architectes EO avait gagné le concours de projet il y a quelques années. Le projet actuel est une adaptation de l'ancien projet et l'architecte connaît toutes les études de structure, d'amiante, etc., qui ont été réalisées sous sa gouvernance. Il a donc toutes les données pour réaliser ce travail et c'est la raison pour laquelle la Municipalité a choisi de travailler avec ce bureau. Elle s'engage toutefois à surveiller ce chantier dans sa réalisation.

**Madame la Conseillère Daniela Gaillard :**

Félicitations à la Municipalité pour ce projet à taille humaine et au budget raisonnable. L'objet de la votation aujourd'hui n'est pas le design du bâtiment, mais l'avancée de ce projet et sa raison d'être. Pour quelles raisons est-il prévu 4 logements ? Y a-t-il eu une réflexion concernant les accès et le marché ?

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

La Commune est propriétaire est de plusieurs petits et moyens appartements en divers lieux dans le village, notamment à l'ancienne laiterie et à JVG6. Il n'y a quasiment pas de grands appartements. C'est la raison pour laquelle la création de 4 grands appartements desservis par un ascenseur a été privilégiée, afin d'avoir une offre complète et également de permettre l'accès à des logements à des personnes à la mobilité réduite.

**Monsieur le Conseiller Jean-Yves Thévoz :**

Il y a une petite erreur sur la deuxième pastille du rapport. Il est indiqué que le préavis 2025.10 CC n'a pas été soumis au Conseil communal, alors qu'il me semble qu'il n'a pas été accepté.

- Monsieur le Conseiller Ernesto Molina :  
Il n'y a jamais eu de préavis avec un montant.

**Monsieur le Conseiller Justin Villard :**

Jusqu'à quel montant la Commune est-elle autorisée à octroyer un mandat à un prestataire sans passer par une procédure d'appel d'offre ?

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :  
Il s'agit de CHF 100'000.- pour un mandat d'architecte. Toutefois il est ici question du même mandat que celui pour lequel l'architecte avait gagné le concours, le projet évolue simplement. Il n'y pas eu de changement de mandat, ni de prestataire, sinon il aurait fallu remettre ce projet au concours. La Municipalité s'est renseignée auprès des services compétents afin de procéder correctement.

**Madame la Conseillère Fanny Poget :**

Si le projet est accepté et que le Croqu'carotte déménage dans les nouveaux locaux, est-il prévu de rénover les locaux actuels ? Dans le projet Equitim, des nombreux bâtiments étaient concernés, cela sera-t-il à nouveau le cas ?

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :  
Ce n'est pas encore clair pour le moment. Dans les prochains mois, le programme de la législature sera présenté et il y aura plusieurs projets d'investissement. Lorsque Croqu'carotte bénéficiera des nouveaux locaux, cela libérera les locaux de rue Jean-Villard-Gilles, mais aussi ceux du bâtiment communal. Or ces 2 bâtiments auront besoin d'être rénovés dans les dix ans à venir. L'un d'eux fait partie du patrimoine financier, il est possible de le rénover et de faire bénéficier la Commune de ses revenus. Concernant le bâtiment de l'administration communale, il s'agit de patrimoine administratif et il faudra être prudent avec le plafond d'endettement de la Commune.

**Monsieur le Conseiller Jonas Fracheboud :**

Est-ce que la demande de crédit d'étude permettra d'éviter des dépassements de budget sur les travaux ?

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :  
Effectivement, c'est une des raisons pour laquelle les coûts d'étude sont assez élevés. Il est prévu que le projet soit très abouti afin d'éviter des dépassements non maîtrisés. Le vœu de la Municipalité est que ce chantier ne dépasse pas les CHF 6'000'000.-, voire CHF 5'500'00.- si possible.

Madame la Présidente Fabienne Forlani clôt la discussion, lit les conclusions et demande au Conseil s'il accepte le préavis municipal 2026.08 CC.

- Le préavis est accepté à l'unanimité

**15. Divers**

Madame la Présidente Fabienne Forlani ouvre la discussion.

**Monsieur le Conseiller Michel Lugeon :**

Je m'adresse à la Municipalité. Qu'advient-il du chemin de Bois de Rives, qui est à moitié fermé par des barrières depuis plus de 6 mois ? Ce chemin a été construit lors du remaniement parcellaire dans les années 74-75 pour desservir les parcelles agricoles et il doit rester ouvert au trafic agricole. Il y a eu des fortes pluies en février qui ont dégradé une petite partie du chemin, mais les fentes pourraient être bouchées avec du ciment ou du goudron sans engager de frais importants. Si cela reste ainsi, les fentes peuvent se remplir d'eau et les dégâts s'aggraver. Ce chemin très prisé par les promeneurs est interdit à la circulation, mais il est important qu'il reste ouvert au trafic agricole.

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

Les agriculteurs savent qu'ils ont actuellement le droit de déplacer la barrière et de passer. Les travaux de rénovation auront lieu très prochainement. La Municipalité a eu rendez-vous sur place avec un ingénieur et une entreprise. La partie concernée est petite et est effectivement sur un sol mouvant, qui bouge lorsqu'il y a de gros orages. Cela sera remis en état prochainement. En attendant, les cyclistes, les promeneurs et les agriculteurs ont le droit de passer sur ce chemin.

**Monsieur le Conseiller Michel Lugeon :**

Cela fait 6 mois que le chemin est fermé et il semble que cela aurait pu être rebouché. Il est fastidieux de descendre d'un engin agricole pour ouvrir et fermer la barrière à chaque passage. Puisque le chemin est interdit au trafic, excepté pour les engins agricoles, la barrière peut être retirée.

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

Durant les 6 mois, il y a eu l'été - la sécheresse, la canicule, les vacances des entreprises, un changement de Municipal en charge de ce dossier - mais les travaux vont être entrepris. Jusqu'à ce que cela soit fait, la barrière peut être déplacée pour laisser passer un engin agricole.

**Monsieur le Conseiller Quentin Francillon :**

Pourquoi le rebord en pavés sur le trottoir traversant devant chez Madame Forlani – route de Bettens et chemin des Montets - est-il aussi haut ? Le passage à cet endroit est étroit et la visibilité mauvaise, ce qui oblige à ralentir lorsqu'on arrive de derrière l'église avec un véhicule agricole, mais les véhicules en sens inverse arrivent à 50km/h et le risque de collision est important, y compris avec les cyclistes. Est-il possible d'abaisser ce trottoir traversant de sorte que les véhicules puissent monter dessus en cas de besoin ?

- Monsieur le Municipal André Gillièron :

C'est une excellente suggestion, dont je prends note. Je regarderai ce qu'il est possible de faire pour que cela soit amélioré.

**Monsieur le Conseiller Ernesto Molina :**

Je souhaite revenir sur la question de l'eau et les divers problèmes rencontrés, dont le chlorothalonil, etc. Où en sont les chantiers de rénovation et d'amélioration sur les différents réservoirs, prévus déjà depuis la précédente législature ? Par ailleurs, qu'advient-il de la part d'eau de la Commune de Bussigny sur le réservoir de Montjoux. Si Bussigny ne l'utilise pas, comme cela avait été signifié lors de la dernière discussion, pourquoi ne pouvons-nous pas l'utiliser pour augmenter notre capacité ?

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

Le préavis pour la filtration de l'eau du réservoir de Montjoux a été rédigé et doit être soumis pour approbation aux 2 autres Communes concernées, Penthaz et Bussigny. Les 3 Communes sont en effet partenaires pour ce réservoir. J'espère pouvoir vous soumettre le préavis pour la prochaine séance du Conseil en octobre. Effectivement, aujourd'hui Bussigny n'utilise pas sa part et il est prévu dans le projet que Daillens et Penthaz achètent l'entier de cette part. Une partie serait revendue à Penthaz, qui n'a pas du tout de source ou de captage et fait aujourd'hui venir

son eau de Lausanne. L'autre partie serait attribuée à Daillens, pour augmenter ses réserves, d'une eau qui serait de plus filtrée.

La rénovation du réservoir est prévue dans les 2 ans à venir. Une conduite nous reliant à Bournens et donc à Lausanne est également prévue pour les éventuels cas de pénurie, si les sécheresses étaient amenées à se répéter. Ces projets avancent lentement, car il a fallu trouver un accord entre plusieurs Communes, mais ils sont sur la table de travail et les travaux pourront sans doute commencer en début d'année prochaine.

**Monsieur le Conseiller Ernesto Molina :**

Qu'en est-il du réservoir En Cuélet, qui puise dans la nappe phréatique de la Venoge ? Il s'agit d'un réservoir important.

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

C'est effectivement un réservoir important, avec une contenance encore supérieure et mais dont l'eau est moins polluée que Montjoux, raison pour laquelle il est en priorité 2. Sans doute qu'un projet de filtration devra également être prévu en Gravay en fonction du volume qui viendra de Montjoux. Les 2 réservoirs sont en communication.

**Monsieur le Conseiller Ernesto Molina :**

Ils ne sont plus communiquant aujourd'hui ?

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

Aujourd'hui, il y a un petit peu d'eau d'en Cuélet, mais surtout de Montjoux.

**Monsieur le Conseiller, Hugo Thonney :**

Pourquoi Daillens ne rachète-t-elle pas l'entier de la part de Bussigny sur le réservoir de Montjoux ?

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

Bussigny a besoin de la garantie que l'entier de sa part soit racheté durant toute l'année. Or Daillens ne peut pas prendre cet engagement, car nous n'avons par exemple pas besoin d'acheter d'eau en hiver. Nous nous engageons donc à acheter une partie de cette eau, mais pas l'entier. Penthaz va racheter en gros les 2/3 et Daillens 1/3.

**Monsieur le Conseiller Jonas Fracheboud :**

L'état de nos sources est-il quantifiable, mesurable ? Est-il inquiétant ou pas du tout ?

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

On mesure de 2 manières différentes les 2 types de sources :

- On mesure le niveau de la nappe phréatique. Ce niveau a fortement baissé cet été, car plus il faisait chaud, plus la population arrosait et se douchait. On mesure également le nombre de litres sortant, qui doivent être remplacés dans le réservoir.
- Pour Montjoux, on mesure le nombre de mètres cubes qui arrivent chaque jour ou chaque heure dans ce réservoir. On voit qu'il y en a un peu moins d'année en année et la variation en fonction des saisons.

Le niveau est très suivi.

**Monsieur le Conseiller Jonas Fracheboud :**

Le niveau est-il inquiétant en ce moment ?

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

Cette année est l'une des plus sèches depuis longtemps, mais grâce aux restrictions mises en place très tôt – notamment le fait d'arrêter d'arroser le terrain de foot, le niveau de la nappe a baissé de manière beaucoup plus lente que durant d'autres étés. Cela a donc été moins inquiétant au final.

**Monsieur le Conseiller Laurent Gilliéron :**

La nouvelle organisation de gestion de la location de la salle JVG permettra-t-elle de la louer à plusieurs personnes ou associations sur un même weekend ?

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

C'est notamment dans ce but que cette nouvelle organisation a été mise en place. Il ne sera pas possible de planifier 2 grands événements, comme un mariage et le Salon des vins, qui occupent l'entier du bâtiment. Toutefois ce sera possible pour des événements de moyenne importance car un état des lieux pourra être effectué pendant le weekend, entre 2 manifestations.

**Monsieur le Conseiller Ernesto Molina :**

Ces états de lieux seront ils réalisés pour tout le monde ? L'association du Chœur de l'église de Daillens devra-t-elle également faire un état de lieux avant et après chaque verrée à la buvette ?

- Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :

Oui. Certains états des lieux seront plus rapidement effectués que d'autres, par exemple pour les petits apéritifs. Pour les grosses manifestations des sociétés habituées, telles que la fanfare ou le Salon des vins, par exemple, un état des lieux sera réalisé avant et après. Cela semble essentiel aujourd'hui, compte tenu des frais investis dans cette salle. Cela ne s'applique pas aux répétitions de la fanfare ou aux cours de yoga, car ils n'utilisent pas de matériel à proprement parler. Dès que les toilettes ou la cuisine sont utilisés, les états des lieux seront obligatoires.

**Monsieur le Syndic Frédéric Burnand :**

Je vous remercie pour l'approbation des préavis ce soir, pas uniquement pour JVG2, mais aussi pour les autres. Même si ceux-ci semblent anodins, ils sont très importants car ils témoignent de la confiance accordée à la Municipalité pour défendre et représenter la Commune, avancer tous les jours et faire en sorte que Daillens fonctionne au travers d'un travail que les membres de la Municipalité espèrent satisfaisant. Merci.

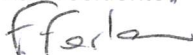
Madame la Présidente Fabienne Forlani clôt la discussion.

**16. Contre-appel**

44 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 21h30.

La Présidente,



La Secrétaire



\* La date de la prochaine séance du Conseil a été reportée au lundi 26 octobre à 20h.

Annexe : ment.



## Annexe 1

